

# MAIRIE ROBIAC-ROCHESSADOLE

---

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoule, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoule, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

**Présents** : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZÉ Christine Adjoint, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme ADAM Agnès a donné pouvoir à Mme THOMASSET Marie-Christine, M. PONTET a donné procuration à M. D'ORIVAL Jean-Marc.

**Absents excusés** : M. PERCETTI Jérôme

**Absents** : M. PALLES Edouard

Secrétaire de séance : Mme LEZÉ Christine

---

### **Délibération N°60-2022 – Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 Juillet 2022**

Monsieur le Maire interroge les membres du conseil municipal sur des observations éventuelles à faire sur le compte rendu du procès-verbal du dernier conseil en date du 08/07/2022, qui a été envoyé à tous.

Aucune observation n'ayant été formulée par les membres, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et procurations.

### **Délibération N°61-2022 – Atelier de transformation d'un bâtiment communal en atelier de fabrication artisanale, résultat de la consultation et attribution du marché aux entreprises**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat du marché à procédure adapté concernant la réalisation des travaux de l'Atelier de transformation.

Il précise que ce marché est composé de 5 lots

- Lot 1 : gros œuvre – sol dur – rénovations façade
- Lot 2 : Menuiserie extérieure
- Lot 3 : Cloison - doublage plafond
- Lot 4 : Plomberie sanitaire cvc
- Lot 5 : Electricité

Ensuite il donne lecture des propositions de prix reçus de chaque entreprise, figurant dans le tableau ci-dessous

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : SARL RAFFO et Fils 30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	→	34 486,00 € HT
Lot n°2 : PASCAL MENUISERIE 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	→	28 922,00 € HT
Lot n°3 : SUD VILLA CONCEPT 30100 ALES	→	15 516,00 € HT
Lot n°4 : ECS SERVICES 30500 ST VICTOR DE MALCAP	→	10 280,00 € HT
Lot n° 5 : ETS AGNIEL 30100 ALES	→	25 916,00 € HT
		_____
TOTAL	→	115 120,00 € HT
	→	138 144,00 € TTC

**Délibération N°62-2022 – Montage financier et décision pour autoriser le Maire à consulter des organismes bancaires pour mettre en place une ligne de trésorerie pour le financement des travaux « Atelier de transformation »**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal afin de ne pas gêner le bon fonctionnement des services, durant les travaux de l'Atelier de transformation », de mettre en place une ligne de trésorerie qui sera assorti d'une consolidation d'un prêt si nécessaire.

Considérant que la commune a obtenu 66 004 € de subvention et que le coût total des travaux + honoraires de l'architecte du SPC, s'élève à 123 720 € HT, il propose de fixer le montant de la ligne de trésorerie à 70 000 €.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré décide, d'autoriser le Maire à consulter des organismes bancaires afin de mettre en place une ligne de trésorerie.

**Délibération N°63-2022 – Cantine scolaire nouveaux tarifs + garderie**

Monsieur D'orival Jean-Marc, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'étendre le tarif du repas à 1 €, suivant le quotient familial « aux enfants domiciliés hors de la commune ».

Considérant que notre prestataire M. Grillet à augmenter ses tarifs :

Il propose au conseil municipal :

- 5 tranches de prix du repas pour les enfants de la commune
- 3 tranches de prix du repas pour les enfants hors commune

Enfants de la commune

Tranche	1	2	3	4	5
QF	0 à 441	442 à 800	801 à 1200	1201 à 1600	1601 et +
Tarif en €	1	4,60	4,69	4,75	4,85

Enfants hors commune :

Tranche	1	2	3
QF	0 à 441	442 à 1200	1201 et +
Tarifs en €	1	4,69	5

Le prix du repas enfant s'il est commandé hors délai : 5,35 €

Le Prix du repas adulte est de : 5,00 € ou 5,45 € si le repas est demandé hors délai.

Les Frais d'inscription 10 € par enfant.

Garderie : Frais d'inscription 10 € par enfant.

*Intervention de Mme PELATAN Nicole : informe qu' en tant qu'adjointe aux affaires sociales , elle va réunir le conseil d'administration afin qu'une participation du prix du repas soit prit en charge par le CCAS, pour aider les familles.*

L'exposé entendu les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'approuver les nouveaux tarifs des repas de la cantine scolaire ci-dessus mentionnés.

Divers :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

Le Maire,

M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,

Mme LEZÉ Christine

